



Questions de la session d'automne 2022

Direction Nombre	Député/Députée	Titre	Page
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)			
3	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)	Comment la contribution cantonale au nouveau bâtiment pour le Musée des Beaux-Arts de Berne est-elle financée ?	4
Direction de la sécurité (DSE)			
1	Rai (Berne, LG)	Questions sur l'exercice conjoint de la police et de l'armée « Fides » prévu du 15 au 19 août 2022	5
12	Leuenberger (Uettiligen, PEV)	Pénurie de courant : alimentation en électricité d'appareils vitaux à domicile	6
21	Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)	Arrestation de membres du collectif d'activistes Pussy Riot	7
22	Rai (Berne, LG)	Questions à propos des balles en caoutchouc de la société Saltech	8
Direction des travaux publics et des transports (DTT)			
2	Buri (Konolfingen, PVL) (porte-parole) Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)	Sécurité pour les cyclistes sur la route cantonale entre Konolfingen et Grosshöchstetten	9
9	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Conséquences de la faillite de Bio Schwand AG pour le canton de Berne	10
14	Jeanneret (St-Imier, PLR)	30 km/h à Saint-Imier sur la route cantonale – perspectives d'avenir	11
16	Heyer (Perrefitte, PLR)	Éclairage public le long des routes cantonales	12
25	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Mise à jour du modèle global des transports du canton de Berne	13
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)			
15	Brönnimann (Mittelhäusern, PVL)	Publication et réalisation des objectifs stratégiques de BKW par le Conseil-exécutif	14
18	de Meuron (Thoune, Les Verts) (porte-parole) Kohler (Meiringen, Les Verts)	Modification des directives applicables à l'énergie solaire et l'énergie éolienne de l'OEE	15
19	Vanoni (Zollikofen, Les Verts)	Encourager la rénovation de murs de pierres sèches dans le cadre des améliorations structurelles	16
24	Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole) Schüpbach (Huttwil, UDC)	Programme 2022 d'aide aux cas de rigueur	17
26	Matti (Zweisimmen, Le Centre)	Soutien aux remontées mécaniques pour les charges avérées dues au COVID-19	18

28	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)	Stockage d'énergie avec des blocs de béton	19
----	--	--	----

Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

6	von Bergen (Uetendorf, PEV)	État des lieux et procédure de révision de la LASoc (Loi sur l'aide sociale)	20
7	Streiff (Oberwangen, PEV)	Accompagnement ou éducation ? Questions sur la classification du métier d'aide éducateur/trice	21
8	Josi (Wimmis, UDC) (porte-parole) Stucki (Stettlen, PVL)	Adjudication de la construction des logements temporaires sur le terrain du Viererfeld	22
10	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)	Comment en est-on arrivé à choisir un endroit inapproprié pour y loger des personnes requérantes d'asile à Steffisburg ?	23
11	Soder (Bienne, Les Verts)	Participation des parties prenantes à l'élaboration du programme d'intégration cantonal (PIC3)	24
20	Köpfli (Wohlen b. Bern, PVL)	Vente d'Axsana à la Poste : quid du financement initial et du prêt du canton ?	25
23	Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole) Knutti (Weissenburg, UDC)	Qui a proposé le Viererfeld comme site d'hébergement temporaire pour les personnes réfugiées ?	26
29	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)	Une source d'humus	27
31	Dunning (Bienne, PS)	Que fait le canton pour contrer l'augmentation du coût de la vie ?	28

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

30	von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole) Klopfenstein (Corgémont, UDC) Bühler (Cortébert, UDC)	Et pourtant les parcs éoliens du Jura bernois sont prêts à sortir du sol et ont été validés par la population !	29
----	---	---	----

Direction des finances (FIN)

4	von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole) Ritter (Berthoud, PVL)	Distribution électronique des décomptes de salaire pour le personnel cantonal	30
5	Reinhard (Thoune, PLR)	Qu'apportent concrètement la patent box et la super-déduction R+D ?	31
13	Schneider (Bienne, UDC)	L'enfer fiscal bernois – pour combien de temps encore ?	32
17	Heyer (Perrefitte, PLR)	Intendance des impôts : traitement des dossiers francophones et poste de cadre	33

27	Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole)	Mise en œuvre de la modification des désignations de fonction pour le personnel du canton de Berne	34
	Brönnimann (Mittelhäusern, PVL)		
	Aebischer (Guggisberg, UDC)		

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 3

Déposée le : 30.08.2022

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)

Réponse : INC

Comment la contribution cantonale au nouveau bâtiment pour le Musée des Beaux-Arts de Berne est-elle financée ?

En juillet 2021, on a appris qu'il était prévu de construire un nouveau bâtiment pour le Musée des Beaux-Arts de Berne à la Hodlerstrasse, en remplacement d'un bâtiment existant. Les coûts de l'opération sont estimés à 80 millions de francs, la moitié devant être assumée par le canton de Berne. Il s'agit d'un projet de la fondation du Musée des Beaux-Arts de Berne, et non pas d'un investissement cantonal. Par conséquent, les moyens devant être fournis par le canton sont portés directement à la charge du compte de résultats.

Dans sa réponse à la question n° 6 de la session d'hiver 2021¹, le Conseil-exécutif laissait entendre que la question du financement de la part cantonale de ce projet était encore en suspens. Vu que la mise en œuvre grèvera le compte de résultats à partir de 2026, le Conseil-exécutif indiquait que le financement devra être précisé lors de l'élaboration du plan intégré « mission-financement » (PIMF) 2024-2026.

Dans l'intervalle, le PIMF 2024-2026 a été élaboré. Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. De quelle manière et en quelles années le Conseil-exécutif prévoit-il de financer la part cantonale du nouveau bâtiment pour le Musée des Beaux-Arts de Berne ?
2. Quel est le statut de la contribution cantonale au nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts de Berne en relation avec les programmes de priorisation des investissements (bâtiments et travaux publics) ?
3. Le Conseil-exécutif définit-il une priorité parmi les contributions cantonales à des projets de construction de tiers ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture

¹ Voir [Microsoft Word - 30e6f868-6fb6-44d4-b78e-9a58ca578d0a .DOCX \(be.ch\)](#), p. 11-12 (Question 6« Comment sera financée la contribution cantonale au nouveau bâtiment du Musée des Beaux-Arts de Berne ? »)

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 1

Déposée le : 13.06.2022

Déposée par : Rai (Berne, LG)

Réponse : DSE

Questions sur l'exercice conjoint de la police et de l'armée « Fides » prévu du 15 au 19 août 2022

La Direction de la sécurité du canton de Berne prévoit un exercice de grande ampleur qui sera effectué en partie par des unités de l'Armée suisse (« Division territoriale 1 »²) à la mi-août :

« L'Exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) était une réflexion sur les capacités de la Suisse à maîtriser une menace terroriste prolongée. [...] Ces enseignements [sont censés être] approfondis par un exercice pratique conjoint, l'exercice « Fides 22 » (« confiance »), que la police et l'armée effectueront dans la ville de Berne et ses alentours ».

Cette information provient d'un communiqué de presse de la Direction de la sécurité du 22 février 2022³.

« Le scénario concret de l'exercice sera élaboré ces prochaines semaines par la Direction de la sécurité avec le concours de la police et de l'armée », est-il indiqué dans ce communiqué. Cependant, les détails de cet exercice de grande envergure ne sont pas encore disponibles pour le public et la population.

La Direction de la sécurité compare l'exercice « Fides » à des exercices similaires qui ont eu lieu par le passé, comme par exemple « Conex 15 » qui s'est déroulé à Bâle en 2015. La population civile de l'agglomération bâloise avait alors été soumise à des restrictions ; certains avaient déploré le manque de communication entre l'armée et les autorités et critiqué la trame théorique du scénario. Cela avait suscité des controverses et des débats entre la police, l'armée et la société civile⁴.

La Direction de la sécurité ajoute par ailleurs : « En France, en Belgique, en Italie, au Danemark, etc., il n'est pas rare de croiser des soldats dans les rues. En Allemagne, où les autorités se sont longtemps opposées au déploiement de l'armée fédérale à l'intérieur du pays pour des motifs historiques, des soldats sont en service pour lutter contre le coronavirus [...]. »

La Direction justifie également cet exercice de la Police cantonale avec l'Armée suisse comme suit : « *L'armée se verra attribuer la mission de protéger les infrastructures critiques pour le fonctionnement de la vie publique. La garde ou la surveillance de ces infrastructures seront étudiées en détail sur place et mises en pratique en grandeur nature. [...] La protection des transports importants est envisageable elle aussi.* » - (Extrait du communiqué de presse du 22 février 2022).

Questions :

1. Quelles sont les restrictions (transports publics, automobile et piétonne, niveau des nuisances sonores, etc.) auxquelles la population doit s'attendre lors de l'exercice de police et de l'armée « Fides » ?
2. Ces restrictions se limitent-elles à la période mentionnée ou commencent-elles plus tôt ?
3. Sur quel scénario de menace théorique la Direction de la sécurité et le Commandement de l'opération comptent-ils s'appuyer ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

² <https://www.vtg.admin.ch/fr/organisation/cdmt-op/div-ter-1.html>

³ <https://www.be.ch/fr/start/dienstleistungen/medien/medienmitteilungen.html?newsID=01d37b43-291e-4ba2-ac64-eba1fdd94b0>

⁴ <https://telebasel.ch/2015/09/15/conex-15-grossaufmarsch-der-armee/?channel=105100> und <https://www.woz.ch/-6189> (en allemand)

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 12

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Leuenberger (Uettligen, PEV)

Réponse : DSE

Pénurie de courant : alimentation en électricité d'appareils vitaux à domicile

Une pénurie d'électricité nous menace cet hiver. Selon le Thuner Tagblatt du 20 août 2022, le Conseil fédéral parle notamment de couper le courant à des quartiers entiers. De même, dans le Blick du 20 juillet 2022 notamment, Julien Duc, porte-parole de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) évoque des coupures de courant contrôlées de plusieurs heures (de quatre à huit heures) pour des quartiers et des villages entiers.

Questions :

1. De quelle manière entend-on garantir le fonctionnement des appareils médicaux vitaux (respirateurs artificiels utilisés en cas d'apnée du sommeil et dialyse à domicile, p. ex.) et les moyens auxiliaires (lits médicalisés, ascenseurs et monte-escaliers, chaises roulantes électriques, etc.) utilisés à domicile ?
2. Quels sont les dispositions prévues par le plan d'approvisionnement si l'électricité nécessaire pour les utilisations mentionnées dans la première question ne peut pas être fournie ?
3. De quelle manière la population est-elle informée de la problématique soulevée dans les deux premières questions ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 21

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Gerber (Hinterkappelen, Les Verts)

Réponse : DSE

Arrestation de membres du collectif d'activistes Pussy Riot

Le 29 août, des membres du collectif d'activistes Pussy Riot ont été interpellées et arrêtées par une patrouille de police motorisée alors que les activistes étaient en train de taguer un mur. Des informations contradictoires circulent sur ce qui s'est passé ensuite au poste de police. Il semblerait qu'au moins une des femmes ait dû se dévêtir, et que le ton adopté face aux personnes détenues ait changé immédiatement lorsqu'il est apparu de qui il s'agissait.

Questions :

1. La police bernoise applique-t-elle une autre procédure lors d'une arrestation et de l'enquête qui s'ensuit quand il s'agit de personnes d'intérêt public ?
2. Les personnes détenues doivent-elles toujours se dévêtir, ou aurait-on pu se contenter d'une palpation ?
3. Pourquoi le graffiti à Wabern a-t-il été éliminé rapidement le jour suivant, alors que d'autres graffitis sur le même mur sans message politique restent visibles ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 22

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Rai (Berne, LG)

Réponse : DSE

Questions à propos des balles en caoutchouc de la société Saltech

Depuis quelque temps, la police cantonale utilise des balles en caoutchouc de la société Saltech dont le calibre est plus petit. Bien qu'elles soient beaucoup plus petites, elles ne sont qu'un peu plus légères ; elles ont donc probablement une plus grande densité et peuvent également être utilisées avec le lance-grenades B&T GL06.

Questions :

1. Quelle distance minimale faut-il respecter lorsque l'on utilise ces projectiles ?
2. Quelle partie du corps les policières et policiers sont-ils tenus de viser (point de mire) ?
3. Quels sont les effets de la taille et de la densité de ces projectiles en termes de blessure ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la sécurité

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 2

Déposée le : 29.08.2022

Déposée par : Buri (Konolfingen, PVL) (porte-parole)
Berger-Sturm (Grosshöchstetten, PS)

Réponse : DTT

Sécurité pour les cyclistes sur la route cantonale entre Konolfingen et Grosshöchstetten

Les études de corridor de la Conférence régionale de Berne-Mittelland ont marqué une étape importante pour renforcer le trafic cycliste – qui contribue à la fois à la protection du climat et à la promotion de la santé – dans la région de Berne-Mittelland. Lors de la session d'été 2022, le Grand Conseil a adopté à une large majorité la motion 002-2022 « Mise en œuvre des cinq études de planification pour le trafic cycliste de la Conférence régionale de Berne-Mittelland », qui demande que les mesures destinées au trafic cycliste soient appliquées aussi rapidement que possible.

La route cantonale entre Konolfingen et Grosshöchstetten fait partie du corridor cycliste Münsingen–Konolfingen–Zäziwil/Grosshöchstetten–Biglen, évoqué dans la motion. Cette route revêt un rôle significatif pour le trafic quotidien et forme un « pont » pour le trafic pendulaire entre la région au nord de Grosshöchstetten d'une part et les vallées de la Kiesen et de l'Aar d'autre part. Or, elle présente actuellement des insuffisances en matière de sécurité et d'attractivité. Étant donné qu'il n'existe pas de réelle alternative, il est nécessaire de trouver une solution sur la route cantonale existante.

En juillet 2022, le revêtement de la route a été remis en état sur une partie importante du tronçon à Konolfingen. Malheureusement, aucune mesure n'a été prise à cette occasion pour améliorer la sécurité des cyclistes sur cette route très fréquentée.

Questions :

1. Quelles sont les mesures prévues ces cinq prochaines années pour la mobilité douce sur la route cantonale entre Konolfingen et Grosshöchstetten ? Prière d'explicitier brièvement ces mesures.
2. Dans quelle mesure ces projets contribuent-ils à une amélioration suffisante de la sécurité pour les cyclistes sur le tronçon concerné ?
3. Quelles possibilités le Conseil-exécutif entrevoit-il de réaliser des mesures simples issues des études de planification de la Conférence régionale Berne-Mittelland dans le cadre des projets routiers prévus ou en cours (assainissements, pose de conduites, etc.), afin d'améliorer rapidement la sécurité au moins sur certains tronçons des corridors concernés ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 9

Déposée le : 04.09.2022

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DTT

Conséquences de la faillite de Bio Schwand AG pour le canton de Berne

Fin janvier 2022, Bio Schwand AG à Münsingen (BE) a été mise en faillite. Mais cette décision n'a pas été prise subitement. Depuis des années déjà, Bio Schwand était en proie à des difficultés financières. Même avant la faillite, les locataires étaient obligés de verser les intérêts directement à l'Office des poursuites. En effet, Bio Schwand AG avait fait usage du droit d'acquisition pour acheter onze bâtiments au prix de 9,4 millions de francs, tout en ne payant, comme l'ont rapporté les médias, que 6,5 millions de francs, avant de faire faillite. De plus, étant le locataire le plus important, le canton de Berne verse environ 350 000 francs par an pour la location de plusieurs offices.

Questions :

1. Pourquoi a-t-on encore maintenu environ trois millions de capital à la disposition de Bio Schwand AG lors de la vente en 2012 ?
2. Pourquoi le canton a-t-il encore prolongé en 2017 un crédit de 900 000 francs jusqu'en 2022 alors qu'il était déjà clair à ce moment-là que l'entreprise était en difficulté ?
3. Quel devrait être le montant des pertes pour le canton de Berne du fait de la faillite de Bio Schwand AG ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 14

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Jeanneret (St-Imier, PLR)

Réponse : DTT

30 km/h à Saint-Imier sur la route cantonale – perspectives d'avenir

Le 27 avril 2021, le canton de Berne, la Municipalité de Saint-Imier et la Police cantonale ont lancé une campagne de prévention du bruit en annonçant diverses mesures, dont la réduction de la vitesse (de 50 km/h à 30 km/h) sur les principaux axes d'accès à Saint-Imier. La rue principale, située entre les Places du 16-Mars et du Marché, n'a pas été concernée par ces modifications, étant donné qu'une votation populaire en mai 2017 avait plébiscité le régime de circulation à 50 km/h. Il s'agissait d'un partenariat audacieux qui avait permis à la population de tester les deux régimes de vitesse durant deux ans afin de décider lequel se prêtait le mieux à la traversée de Saint-Imier.

Questions :

1. Est-il prévu de revoir le régime de vitesse sur l'artère principale de Saint-Imier, entre les Places du 16-Mars et du Marché ?
2. Si oui, comment l'OPC, respectivement le canton, se positionne-t-il face à la votation populaire du 21 mai 2017 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 16

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : DTT

Éclairage public le long des routes cantonales

Depuis quelques mois, tant la Confédération que le canton de Berne parlent à juste titre d'économies d'énergie, de pénuries potentielles pour cet hiver et d'éventuelles restrictions à venir en termes de consommation d'électricité. L'éclairage public le long des routes cantonales soulève des questions depuis de nombreuses années. En effet beaucoup de communes ont déjà mis en place des moyens de diminuer ou même d'arrêter complètement l'éclairage public communal durant la nuit à certaines conditions et selon la situation sécuritaire des lieux.

Question :

- Que va faire le canton de Berne, au vu de la situation énergétique envisagée pour cet hiver, en ce qui concerne l'éclairage public le long des routes cantonales ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 25

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : DTT

Mise à jour du modèle global des transports du canton de Berne

Les projections en matière de trafic à l'horizon 2040 dans le canton de Berne reposent sur un modèle global des transports datant de 2010, lequel a été mis à jour périodiquement depuis lors. Il fournit des données de base pour le dimensionnement des infrastructures de transport et des offres de transports publics, pour les planifications régionales et pour l'évaluation de l'impact des mesures de politique des transports. Depuis la dernière mise à jour, les conditions-cadres, les exigences et les comportements des usagers et des usagers du réseau de transport ont changé. De ce fait, une révision et une actualisation fondamentales du « modèle global des transports 2016 » sont donc très probablement souhaitables et peut-être même déjà en gestation.

Questions :

1. À quelle date un modèle global des transports actualisé pour le canton de Berne sera-t-il disponible et pourra être utilisé comme référence à de nouvelles projections en matière de trafic avec 2050 en ligne de mire ?
2. Au moyen de quelles variables et de quels indicateurs le nouveau modèle tiendra-t-il compte de l'évolution des conditions-cadres, des exigences (p. ex. de l'article sur la protection du climat dans la Constitution cantonale), des changements de comportements (p. ex. télétravail plus répandu, trajets pendulaires plus fréquents effectués à l'aide d'un vélo électrique) et des développements de portée plus générale ?
3. Qui est chargé d'élaborer le modèle de transports actualisé avec la participation des milieux intéressés autres que l'administration cantonale et avec une information transparente du public ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des travaux publics et des transports

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 15

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Brönnimann (Mittelhäusern, PVL)

Réponse : DEEE

Publication et réalisation des objectifs stratégiques de BKW par le Conseil-exécutif

Lors de la session d'été 2021, la déclaration de planification Alberucci (pvl), Streit (PEV), Flück (PLR), Graf (PS-JS-PSA), Rügsegger (UDC) et Kohler (Les Verts) a été adoptée par 108 voix contre 33 lors de l'examen du rapport du Conseil-exécutif sur les « Perspectives concernant la participation à BKW SA ». Celle-ci demande que le Conseil-exécutif fixe les objectifs stratégiques de BKW SA au minimum tous les quatre ans et s'assure qu'ils soient respectés dans le cadre de la participation majoritaire du canton et compte tenu des prescriptions légales. En outre, le Conseil-exécutif doit rendre un rapport au Grand conseil à ce sujet au moins une fois par législature. Conformément au rapport du Conseil-exécutif, en date du 12 janvier 2022, sur les interventions parlementaires effectuées en 2021, le gouvernement examine la mise en œuvre de la déclaration de planification.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il l'intention de rendre compte des objectifs stratégiques de BKW SA devant le Grand Conseil ?
2. Dans l'affirmative, quand le fera-t-il pour la première fois ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 18

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : de Meuron (Thoune, Les Verts) (porte-parole)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Réponse : DEEE

Modification des directives applicables à l'énergie solaire et l'énergie éolienne de l'OEE

Depuis la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le montage d'installations solaires peut se faire par le biais de la procédure d'annonce simplifiée, à la place de la procédure de permis de construire. Cependant, l'application des dispositions légales de la LAT et de l'OAT laisse encore une grande marge d'interprétation aux autorités compétentes en matière de construction. Les cantons peuvent par exemple inclure dans la procédure d'annonce les installations fixées sur les façades ou les installations solaires montées sur support incliné, ou restreindre l'obligation d'annonce. Selon les directives sur les énergies renouvelables de l'OEE de 2015, les installations solaires fixées sur les façades et les éléments de façade sont toujours soumises au régime du permis de construire.

Questions :

1. À quelle date ces directives seront-elles adaptées afin de tenir compte de l'état actuel de la législation nationale ?
2. Peut-on s'attendre à ce que les installations fixées sur les façades restent soumises au régime du permis de construire dans le canton de Berne ou au contraire à ce qu'elles passent au régime de l'obligation d'annonce ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 19

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Réponse : DEEE

Encourager la rénovation de murs de pierres sèches dans le cadre des améliorations structurelles

Lors de la session d'été 2022, le Grand Conseil a adopté, d'entente avec le Conseil-exécutif, une motion demandant de soutenir financièrement la rénovation des toits de bardeaux (motion 262-2021). La demande était motivée par le fait que les toits de bardeaux sur les bâtiments d'alpage, les étables et les maisons d'habitation agricoles font partie du patrimoine architectural des régions alpines et jurassiennes du canton de Berne. Il faut les conserver, car ils enrichissent notre précieux paysage culturel, contribuent à la biodiversité et constituent un véritable atout pour nos destinations touristiques.

Les mêmes arguments plaident en faveur du maintien d'un autre élément culturel caractéristique des campagnes de notre canton : les murs de pierre sèche. Leur construction traditionnelle, sans mortier ni autre liant, est reconnue depuis 2018 comme patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Dans sa réponse à une motion du Grand Conseil (M245-2011), le Conseil-exécutif écrivait il y a une dizaine d'années : « Actuellement, la conservation et la réhabilitation des murs de pierres sèches peuvent être soutenues dans le cadre des améliorations structurelles. » Le Conseil-exécutif a indiqué dans l'actuelle Stratégie de protection du patrimoine que la préservation des murs de pierres sèches, notamment, contribue « de manière importante à l'attractivité de notre cadre de vie et à la pérennité d'un paysage culturel diversifié porteur d'identité ».

Lorsque les murs de pierres sèches sont soutenus dans le cadre d'améliorations structurelles, il est aussi possible d'obtenir des contributions fédérales importantes. Plusieurs cantons font déjà usage de cette possibilité et soutiennent systématiquement la rénovation de murs de pâturage et de soutènement construits en pierres sèches.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il prêt à encourager davantage la rénovation des murs de pierres sèches qui façonnent le paysage dans le cadre des mesures d'améliorations structurelles dans l'espace rural ?
2. Cet aspect est-il pris en compte dans la stratégie qui doit remplacer l'actuelle Stratégie 2020 pour les améliorations structurelles ?
3. Quels milieux particulièrement concernés en dehors de l'administration ont été ou seront consultés avant l'adoption de la nouvelle stratégie ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 24

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole)
Schüpbach (Huttwil, UDC)

Réponse : DEEE

Programme 2022 d'aide aux cas de rigueur

Selon les communiqués de presse, les entreprises les plus touchées par les mesures sanitaires ont encore bénéficié de soutien dans une deuxième phase. Elles devaient présenter un déficit pendant la période allant de décembre 2021 à mars 2022 pour obtenir ce soutien. À nouveau, c'est surtout le secteur de la restauration qui a souffert pendant cette période. Aussi les motionnaires s'intéressent-ils expressément aux chiffres relatifs à la restauration.

Questions :

1. Combien de demandes d'aide aux cas de rigueur ont été déposées par le secteur de la restauration pendant la deuxième phase ?
2. Combien de demandes ont été approuvées ?
3. Quels étaient les principaux motifs en cas de refus ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 26

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Matti (Zweisimmen, Le Centre)

Réponse : DEEE

Soutien aux remontées mécaniques pour les charges avérées dues au COVID-19

Le canton n'a toujours pas fait de déclarations claires concernant d'éventuels versements de soutien COVID-19 en faveur des remontées mécaniques. La Confédération a laissé entrevoir des contributions à ce sujet, mais celles-ci doivent être soutenues par les cantons concernés et compétents.

- Les cantons de Suisse centrale, comme Lucerne, ont déjà versé des subventions aux entreprises de remontées mécaniques.
- Le canton du Valais a déposé une demande de 60,6 millions de francs (33,6 millions de francs pris en charge par le canton et 27 millions de francs par la Confédération). Les retours des autorités/du Conseil d'État sont positifs, l'affaire sera traitée lors de la session d'automne.
- Le canton des Grisons se trouve dans une situation semblable à celle du canton de Berne. Il se réfère aux bases légales qui ne sont pas (encore) bien définies.

L'association Berner Bergbahnen plaide pour des conditions de concurrence équitables avec ces cantons et attend une solution comparable. Il ne s'agit pas non plus de verser des fonds à grande échelle aux entreprises de remontées mécaniques, comme cela est le cas pour les transports donnant droit à des indemnités, mais de compenser partiellement les pertes financières avérées dues à la pandémie.

Pour l'instant, la Société Navigation Lac de Bienne SA est la seule entreprise n'ayant pas droit à des indemnités à avoir reçu une indemnisation en 2020 sur la base de l'article 28 LTV.

Questions :

1. Comment le canton de Berne s'assure-t-il que les subventions promises par la Confédération reviennent aux entreprises de remontées mécaniques et ne se perdent pas ?
2. Est-il prévu que le canton prenne à sa charge, le cas échéant, les financements non demandés à la Confédération en faveur des entreprises de remontées mécaniques ?
3. Les entreprises de remontées mécaniques doivent-elles encore fournir des éléments, et si oui lesquels, pour que le canton puisse déposer les demandes nécessaires auprès de la Confédération ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 28

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Réponse : DEEE

Stockage d'énergie avec des blocs de béton

Fin 2019, ce projet fait la une des médias :

« Empiler des blocs de béton avec une grue afin de stocker l'énergie et profiter de la force de gravité pour produire de l'électricité lorsque les ressources renouvelables font défaut : la batterie électrique, aussi simple que révolutionnaire, proposée par la start-up tessinoise Energy Vault attire des investisseurs et des clients du monde entier. »

La batterie des énergies renouvelables dans une tour en béton – SWI swissinfo.ch

On pourrait imaginer la construction avec du béton de démolition.

Questions :

1. La législation cantonale permet-elle une telle construction ?
2. Le canton est-il disposé à s'engager pour qu'une telle tour soit construite dans le canton ?
3. Quelle appréciation le canton fait-il de ce type de stockage ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 6

Déposée le : 03.09.2022

Déposée par : von Bergen (Uetendorf, PEV)

Réponse : DSSI

État des lieux et procédure de révision de la LASoc (Loi sur l'aide sociale)

La révision de la LASoc est en cours, les premières consultations (sondages, ateliers, interviews avec des spécialistes) ont déjà eu lieu. Il s'agit manifestement d'une révision importante. Toutefois, nulle mention de l'état d'avancement des dossiers au moment de la session d'automne 2022 ne figure à l'agenda politique, par exemple dans la « Planification des affaires du Grand Conseil ».

Cette situation m'amène à poser les questions suivantes relatives à la planification et aux délais.

Questions :

1. Quel est le calendrier de la consultation ?
2. Qui sera invité à participer à la consultation ?
3. Quand est-il prévu de traiter la question au Grand Conseil ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 7

Déposée le : 04.09.2022

Déposée par : Streiff (Oberwangen, PEV)

Réponse : DSSI

Accompagnement ou éducation ? Questions sur la classification du métier d'aide éducateur/trice

Quatre variantes du métier d'« aide-éducateur/trice » sont listées à la page 48 de la Description des fonctions-types BERESUB du canton. Dans la pratique, ce profil de collaboratrices et collaborateurs sans formation en éducation spécialisée, qui apportent néanmoins un précieux soutien au personnel spécialisé, se retrouve dans de nombreuses organisations d'accompagnement institutionnel.

Force est de constater que la Description des fonctions-types BERESUB ne mentionne pas explicitement que ce métier ne couvre que le domaine de l'enfance et de l'adolescence. Il a pourtant été constaté qu'au moins une institution pour adultes en situation de handicap sévère homologuée et surveillée par le canton avait inscrit cette fonction dans son plan des postes et engagé le personnel en conséquence. Cela m'amène à poser les questions suivantes au Conseil-exécutif.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif est-il aussi d'avis que le terme d'éducation est impropre appliqué au domaine des adultes en situation de handicap ?
2. Dans l'affirmative, est-il disposé à préciser la description de la fonction-type « aide-éducateur/trice » dans le manuel BERESUB ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 8

Déposée le : 04.09.2022

Déposée par : Josi (Wimmis, UDC) (porte-parole)
Stucki (Stettlen, PVL)

Réponse : DSSI

Adjudication de la construction des logements temporaires sur le terrain du Viererfeld

Selon l'annonce publiée sur simap le 19 août 2022, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a adjudgé l'ensemble des mandats pour la construction des logements temporaires sur le terrain du Viererfeld, d'un montant de 8,3 millions de francs, selon la procédure de gré à gré. Ce, alors que les mandats auraient dû faire l'objet d'un appel d'offres public en vertu des seuils en vigueur dans le domaine des marchés publics. Il semblerait que la DSSI invoque d'une part la situation extraordinaire et l'urgence qui en découle, et d'autre part, la charge de travail élevée des entreprises du secteur de la construction en ce moment. Dans ce contexte, il est particulièrement dérangeant que la société mandatée pour les travaux dans le domaine du génie civil ne soit soumise à aucune CCT et n'ait donc à respecter aucune disposition relative au salaire, aux horaires de travail, etc.

Questions :

1. Comment le Conseil-exécutif justifie-t-il l'urgence et l'adjudication de gré à gré qui en découle ?
2. Comment le Conseil-exécutif peut-il s'assurer, en l'absence de concurrence, que les mandats ont bien été attribués aux conditions du marché ?
3. Pourquoi les adjudications ont-elles été publiées officiellement sur simap le 19 août 2022 seulement et sans possibilité de recours, alors que les mandats avaient déjà été attribués en avril 2022 ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 10

Déposée le : 04.09.2022

Déposée par : Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Réponse : DSSI

Comment en est-on arrivé à choisir un endroit inapproprié pour y loger des personnes requérantes d'asile à Steffisburg ?

Le 18 août 2022, nous apprenions que jusqu'à 164 places d'hébergement pour un centre d'asile et d'intégration seraient créées d'ici au 1^{er} janvier 2023 dans les locaux de « Untere Mühle ». Dans cette optique, la fondation Esther Schüpbach Stiftung (ou Stiftung Solina) louera, à partir du 1^{er} janvier 2023, des locaux à l'association Asyl Berner Oberland et à l'Office de l'intégration et de l'action sociale (OIAS) pour abriter un centre d'hébergement pour personnes requérantes d'asile à Steffisburg. Pour ce faire, le personnel et les résidentes et résidents actuels ont jusqu'à fin novembre pour quitter les lieux. Informées du projet et de la marche à suivre très tardivement, les autorités locales de la commune de Steffisburg ont été mises devant le fait accompli.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif considère-t-il que l'emplacement des locaux de « Untere Mühle », sis au cœur de la partie basse du village, dans un quartier résidentiel et commercial, qui plus est en bordure d'une route de transit, est bien adapté pour abriter un centre d'hébergement ?
2. Que répond le Conseil-exécutif aux critiques qui soutiennent que le bâtiment est inadéquat vu l'occupation maximale prévue et le manque d'espaces extérieurs pour accueillir jusqu'à 164 personnes ?
3. Pourquoi le Conseil-exécutif, ou les deux parties ayant pris part aux négociations, n'ont-ils pas demandé aux autorités communales de prendre position avant la signature du contrat de location et donc avant que les jeux soient faits ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 11

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Soder (Bienne, Les Verts)

Réponse : DSSI

Participation des parties prenantes à l'élaboration du programme d'intégration cantonal (PIC3)

Pour le moment, la Confédération et les cantons ont décidé que la prochaine phase du programme d'intégration cantonal (PIC), prévue en 2022 et 2023, ne durerait exceptionnellement que deux ans, afin de transférer l'Agenda Intégration suisse dans les programmes d'intégration cantonaux (PIC 2bis). Après 2024, il est prévu de revenir à une phase ordinaire d'une durée de quatre années (PIC3). Lors de l'élaboration du PIC3, la Commission de l'intégration, les antennes d'intégration, les partenaires régionaux du domaine de l'asile, ainsi que les villes et les grandes communes devraient impérativement être impliqués. Or, il semble que ce principe n'ait pas été appliqué lors de la préparation du PIC 2bis.

Cette façon de faire inhabituelle soulève des questionnements :

1. Des réunions préparatoires concertées ont-elles eu lieu avec la Commission de l'intégration, les antennes d'intégration, les partenaires régionaux du domaine de l'asile, les villes et les grandes communes ?
2. Combien de réunions interdisciplinaires communes ont-elles eu lieu en 2022 ?
3. Il est prévu qu'au printemps 2023, les cantons proposent le PIC3 au Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Est-il prévu que le PIC3 soit présenté auparavant à la Commission de l'intégration ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 20

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Köpfli (Wohlen b. Bern, PVL)

Réponse : DSSI

Vente d'Axsana à la Poste : quid du financement initial et du prêt du canton ?

Début août, il a été communiqué que la Poste allait acquérir, fin septembre 2022, une participation de 75 % dans Axsana, la société qui exploite le dossier électronique du patient et dans laquelle le canton de Berne détient lui aussi une participation. La Poste aurait signé une convention dans ce sens avec Axsana et ses propriétaires.

Dans le cadre de ma motion « Axsana SA deviendra-t-elle un gouffre à millions ? Il est temps de faire la transparence et de trouver d'autres solutions », le Grand Conseil a transmis plusieurs revendications sous forme de motion à la session de printemps 2022, entre autres les suivantes :

- En tant que copropriétaire d'Axsana SA, le canton de Berne doit agir avec tous les moyens dont il dispose pour obtenir que la situation financière de l'entreprise soit présentée de manière transparente.
- Il faut exiger de la Confédération et d'Axsana SA un calendrier clair pour le remboursement au canton de Berne des 1,29 million de francs (soit la moitié du financement initial accordé), comme cela avait été convenu, et intervenir par la suite pour garantir le strict respect de ce calendrier.

Lors de la session d'hiver 2021, le Conseil-exécutif m'a confirmé ce qui suit en réponse à une question déposée concernant le financement : « Ces déclarations sont toujours valables. Hormis le financement initial et le prêt mentionné, le canton de Berne n'a versé aucune autre contribution à Axsana SA. Les modalités, concernant le remboursement par exemple, n'ont pas été modifiées non plus. »

Questions :

1. Le remboursement du prêt et de la moitié du financement initial demeure-t-il garanti à la suite de la prise de participation majoritaire de la Poste dans Axsana ?
2. Quand aura lieu le remboursement du financement initial et du prêt au canton de Berne selon le calendrier actuel ?
3. Les nouveaux propriétaires restitueraient-ils également les parts promises du financement initial et du prêt au canton de Berne dans le cas d'une faillite ultérieure d'Axsana ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 23

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole)
Knutti (Weissenburg, UDC)

Réponse : DSSI

Qui a proposé le Viererfeld comme site d'hébergement temporaire pour les personnes réfugiées ?

L'auteur de la question numéro 10 de la session d'été adresse ses remerciements pour les réponses reçues. Ces réponses ne l'ont pas surpris et n'ont pas atténué son scepticisme quant à la décision hâtive d'installer des modules d'habitation en conteneurs au Viererfeld. La préfète de Berne-Mittelland a délivré le permis de construire pour la mise sur pied d'un centre d'hébergement temporaire au Viererfeld avec des installations adéquates permettant d'accueillir des personnes en quête de protection provenant d'Ukraine, pendant une durée limitée à trois ans, le 29 juillet 2022, et elle a retiré l'effet suspensif à un éventuel recours contre la décision globale de construction.

Partant de ce constat, nous souhaiterions savoir qui a pris quelle décision et à quel moment.

Questions :

1. Qui a fait la proposition au canton de Berne d'utiliser temporairement le Viererfeld comme lieu d'hébergement pour les personnes réfugiées d'Ukraine ?
2. À quel moment la préfète a-t-elle été impliquée dans le processus ?
3. La décision d'installer un centre d'hébergement en conteneurs correspondait-elle au projet de viabilisation et de construction de la parcelle concernée ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 29

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Réponse : DSSI

Une source d'humus

Il est possible d'accorder un « repos éternel » en accord avec la nature lorsque la vie de chaque être humain atteint son terme. Ni enterré ni incinéré, mais rendu à la vie biologique du sol.

Voici un lien vers un site Internet expliquant le processus : <https://www.humusation.ch/>

Cette solution permet d'éviter la consommation d'énergie nécessaire à la crémation.

Elle permet également d'assurer une bonne décomposition des corps en évitant la pollution du sol des cimetières.

Questions :

1. Quelles sont les possibilités de développement d'une telle destination au niveau du canton de Berne ?
2. Quelle est la situation au niveau de la législation du canton ?
3. Comment le canton évalue-t-il l'évolution vers une telle solution ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 31

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Dunning (Bienne, PS)

Réponse : DSSI

Que fait le canton pour contrer l'augmentation du coût de la vie ?

Avec les crises actuelles, les prix prennent l'ascenseur autant pour le chauffage et l'électricité que pour les assurances-maladies et les denrées alimentaires. La population est touchée de plein fouet et la plupart des personnes salariées ne voient pas leurs revenus augmenter.

Questions :

1. Compte tenu du contexte particulier, le Conseil-exécutif entend-il prévoir des mesures pour pallier cette augmentation du coût de la vie auprès de la population ?
2. Quelles sont les mesures prévues, notamment pour les personnes en situation de précarité ?
3. Une adaptation de l'aide sociale est-elle prévue ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 30

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)
(porte-parole)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Bühler (Cortébert, UDC)

Réponse : DIJ

Et pourtant les parcs éoliens du Jura bernois sont prêts à sortir du sol et ont été validés par la population !

Les projets de parcs éoliens de Tramelan et récemment celui de Jeanbrenin ont été validés par la population et pourtant, les travaux n'ont toujours pas commencé. À l'heure où tout le monde dit qu'il faut agir maintenant, avec la crise énergétique et climatique, le canton de Berne peut servir d'exemple et AGIR maintenant... non ?

Questions :

1. Le canton va-t-il prioriser et mettre toute son énergie dans le projet de parc éolien de Jeanbrenin et autoriser le début des travaux dans les plus brefs délais ?
2. Le canton est-il actif dans le dossier du parc éolien de Tramelan et si oui, comment ?
3. Comment le canton évalue-t-il la perte de temps liée aux oppositions et aux procédures juridiques des parcs éoliens du Jura bernois et l'électricité ainsi non produite ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'intérieur et de la justice

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 4

Déposée le : 30.08.2022

Déposée par : von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) (porte-parole)
Ritter (Berthoud, PVL)

Réponse : FIN

Distribution électronique des décomptes de salaire pour le personnel cantonal

Le canton de Berne envoie les décomptes de salaire au personnel cantonal et aux membre du Grand Conseil (et certainement aussi aux membre du Conseil-exécutif) sur papier.

Un envoi a lieu dès lors que les montants ont changé par rapport au décompte du mois précédent. En général, c'est le cas chaque mois pour les membres du Grand Conseil. Pour les agentes et agents cantonaux recevant un 13^e salaire, c'est le cas au moins lors des deux mois où le 13^e salaire est versé et lors du mois qui suit. Cette pratique requiert moins de ressources que si un décompte était envoyé chaque mois par la poste.

Toutefois, d'autres employeuses et employeurs vont aujourd'hui plus loin : la Confédération, par exemple, n'envoie plus de décomptes papier à ses collaboratrices et collaborateurs ayant accès à un ordinateur professionnel. En lieu et place, elles et ils peuvent télécharger leur décompte, de même que le certificat de salaire, sur une plate-forme numérique (même lorsque les montants n'ont subi aucune modification par rapport au mois précédent). Une telle solution nécessite à son tour beaucoup moins de ressources que la solution du canton de Berne. Les destinataires peuvent être avertis de l'arrivée d'un nouveau décompte par courriel.

Questions :

1. Le Conseil-exécutif prévoit-il de distribuer à l'avenir les décomptes de salaire par voie électronique ?
2. Quelle est la part du personnel cantonal ayant accès à un ordinateur professionnel ?
3. Sous quelle forme le personnel reçoit-il ses décomptes dans les autres cantons ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 5

Déposée le : 31.08.2022

Déposée par : Reinhard (Thoune, PLR)

Réponse : FIN

Qu'apportent concrètement la patent box et la super-déduction R+D ?

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets RFFA, la loi fiscale 2021 a instauré pour la première fois dans le canton de Berne les nouveaux instruments d'encouragement de l'innovation que sont la patent box et la super-déduction R+D.

Questions :

1. Combien d'entreprises ont déposé des demandes pour l'application de la patent box ?
2. Combien d'entreprises ont déposé des demandes afin de bénéficier de la super-déduction R+D ?
3. À combien s'élève la baisse d'impôt moyenne supposée ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 13

Déposée le : 04.09.2022

Déposée par : Schneider (Bienne, UDC)

Réponse : FIN

L'enfer fiscal bernois – pour combien de temps encore ?

Le canton de Berne pâtit d'une réputation d'« enfer fiscal ». Dans le Tax Monitor 2022 de Crédit Suisse, Berne apparaît comme le canton avec la charge fiscale la plus élevée pour les personnes morales. Cette position s'est même encore dégradée par rapport à l'année écoulée – à titre de comparaison, le canton de Berne occupait encore la 20^e place en 2016. Pour ce qui est des personnes physiques, la situation n'est guère plus favorable : dans la comparaison intercantonale, le canton occupe ici l'antépénultième place. Là aussi, on constate une dégradation, puisque le canton figurait encore au 20^e rang en 2013.

Questions :

1. Quelles sont les mesures prévues à court terme par le Conseil-exécutif pour renforcer à nouveau l'attrait fiscal du canton pour les personnes physiques et morales ?
2. Quelles sont les mesures prévues à long terme par le Conseil-exécutif pour renforcer à nouveau l'attrait fiscal du canton pour les personnes physiques et morales ?
3. Quelle est la stratégie appliquée par le canton pour réduire la taille de l'administration et renforcer son efficacité ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 17

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR)

Réponse : FIN

Intendance des impôts : traitement des dossiers francophones et poste de cadre

En 2019, la Direction des finances annonçait une restructuration à l'Intendance des impôts, qui touchait particulièrement le Jura bernois. Il était alors prévu que les régions Jura bernois et Seeland fusionnent et que, de facto, des postes de cadres soient supprimés dans le Jura bernois. Cette opération a eu lieu et il n'y a aujourd'hui plus de cadre francophone (hormis un poste partagé par une personne francophone et une alémanique) pour la région Jura bernois-Seeland dont le siège se trouve désormais à Bienne.

Selon nos informations, il avait été indiqué à l'époque qu'en compensation, les dossiers francophones du Seeland seraient traités dans le Jura bernois dès la réorganisation effective en lien avec le départ de Moutier. Les dossiers alémaniques du Jura bernois seraient en contrepartie traités par l'équipe alémanique de la région Jura bernois-Seeland de l'Intendance des impôts.

Questions :

1. Est-ce que la question du lieu de traitement effectif des dossiers francophones a été formalisée par la Direction des finances ?
2. Si non, est-il prévu de le faire dans le cadre du projet Avenir Berne romande ?
3. La Direction des finances a-t-elle envisagé un plan d'action afin de nommer à nouveau un cadre francophone au sein de la région Jura bernois-Seeland dans un horizon temps raisonnable ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances

Questions de la session d'automne 2022

Intervention parlementaire : Question 27

Déposée le : 05.09.2022

Déposée par : Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole)
Brönnimann (Mittelhäusern, PVL)
Aebischer (Guggisberg, UDC)

Réponse : FIN

Mise en œuvre de la modification des désignations de fonction pour le personnel du canton de Berne

Les autrices et auteurs de la question ont appris que la modification des désignations de fonction de nombreux postes dans le canton de Berne a entraîné la modification ou la conclusion de nouveaux contrats de travail, en plus des descriptions de poste. Cela s'est souvent fait par le biais de résiliations pour cause de modification du contrat de travail. Les autrices et auteurs de la question savent qu'il en a été ainsi au sein de la Direction de la sécurité. Elles et ils sont étonnés par cette pratique laborieuse et bureaucratique et se demandent s'il n'aurait pas été possible de résoudre ce problème plus simplement.

Questions :

1. Est-ce que seuls les postes de la Direction de la sécurité étaient concernés ou a-t-il fallu conclure de nouveaux contrats de travail avec les collaboratrices et collaborateurs de toutes les Directions ?
2. Combien de nouveaux contrats de travail a-t-il fallu conclure en raison de la modification de la désignation des fonctions ?
3. N'y aurait-il pas eu un moyen plus simple et moins bureaucratique de mettre en œuvre les modifications des désignations de fonction au lieu de réembaucher toutes les personnes concernées ?

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction des finances